Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 2

Rubrik: Avis au personnel enseignant

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

prévues à l'art. 97 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire. Les primes sont déposées chez les Receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

Direction de l'Instruction publique.

Avis au personnel enseignant

_ı→>;;<--

Les membres du corps enseignant qui n'ont pas encore adressé, à l'Inspecteur d'arrondissement, leurs travaux sur la question mise à l'étude pour la prochaine réunion annuelle, sont priés de bien vouloir s'exécuter dans le plus bref délai. Ces travaux devaient déjà être remis pour le ler janvier écoulé. (Communiqué.)

A LA PATRIE!

Souverain Créateur, dont la bonté féconde
Fait luire son soleil sur la terre et sur l'onde.
Qui creusas d'un regard un lit à l'Océan,
Et d'un souffle inondas d'éther le firmament,
Toi, qui sus revêtir d'une écaille dorée
Le subtil habitant de la mer azurée,
Et jeter au delà, dans l'espace infini
Ces flambeaux lumineux où l'æil reste ébloui.
Accorde à nos coteaux l'abondante verdure,
A nos chalets la paix, aux hommes la droiture;
Que les chantres ailés gazouillant parmi nous
Disent à tous les vents, aux horizons jaloux,
Du plus beau des pays la marche fortunée
Que ta main guide dans la nouvelle année!

Quand le printemps renaît à la brise embaumée. Que la fauvette encor rajeunit la ramée, Jette à nos cœurs l'amour, l'allégresse aux foyers Les chansons dans les airs, l'espérance aux bergers!

Seigneur, donne à nos prés d'odorantes toisons, La vigueur aux forêts, aux coteaux les moissons : Fais plier sous les fruits le rameau séculaire, Le raisin sur le cep et les blés sur la terre!

Quand l'espace embrasé vomit dans ses éclairs Et la foudre et la mort qui déchirent les airs,